



Question RDP anonyme

Par **Amandine51**, le **10/07/2023** à **21:05**

Bonjour,

Est on obligé de donner son nom lorsque l'on souhaite poser une question aux représentants du personnel ? Y a t il des textes de loi à ce sujet ?

Merci

Par **Marck.ESP**, le **10/07/2023** à **21:24**

Bonjour

Pour les représentants du personnel de votre entreprise ?

Il n'est pas prévu juridiquement que l'on puisse les questionner de manière anonyme!

Cependant, rien n'oblige le représentant porteur de la réclamation à révéler le nom du salarié qui a posé la question.

A fortiori si vous lui demandez de garder cette information pour lui.

Par **Amandine51**, le **11/07/2023** à **16:49**

Merci à vous pour cette réponse. C'était effectivement vis à vis des représentants du personnel.

Il me semblait que rien n'obligeait le salarié à s'identifier d'après le code du travail mais que cela était simplement recommandé.